

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Règlement numéro 0527-015 concernant les limites de vitesse

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La soussignée donne avis public que le règlement numéro 0527-015, adopté par le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme à la séance ordinaire du 15 décembre 2020, intitulé : « **Règlement amendant le règlement 0527-000 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé.** »

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bas du présent avis, ainsi qu'au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, rue Parent, à Saint-Jérôme.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 6 janvier 2021.

La greffière de la Ville,

Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP

Pour toute information :
Service du greffe et des affaires juridiques
450-436-1512, poste 3060